

Le droit de savoir

Remplir la Formule 36 : Affidavit de divorce

Faire une demande de divorce simple

Note : Pour vérifier que vous avez bien la version la plus récente de ce document, veuillez consulter le site suivant : undroitdefamille.ca.

Important : Pour les femmes victimes de violence conjugale, c'est au moment où la relation de couple prend fin que le risque de violence mortelle est le plus élevé. Si vous êtes en danger immédiat, appelez la police. Pour obtenir de l'aide ou établir un plan de sécurité, communiquez (en Ontario) avec la ligne francophone de soutien Fem'aide :

Téléphone : 1 877 336-2433

Mise en garde

Cet atelier contient des renseignements sur les procédures judiciaires en droit de la famille telles que définies au moment de sa mise en ligne, en mars 2018. Le droit peut avoir changé.

Vous pouvez trouver les renseignements les plus récents en consultant les sites suivants :

- [Lois et règlements du gouvernement de l'Ontario](#)
- [Lois et règlements du gouvernement fédéral](#)

Cet atelier ne remplace pas les conseils juridiques et l'aide d'un avocat ou d'une avocate. Si vous n'avez pas les moyens de consulter un avocat ou une avocate, contactez [Aide juridique Ontario](#).

Introduction

Procédure de divorce simple

Cet atelier vous explique en détail comment remplir, page par page, la Formule 36 : Ordonnance de divorce, dans le cadre d'une demande de divorce simple.

La Formule 36 est le jugement que vous proposez au juge de rendre. Le juge consultera cette formule ainsi que les autres documents déposés au greffe, et décidera :

- De refuser d'accorder le divorce;
- D'accorder le divorce et de signer la formule;
- D'accorder le divorce et de faire des corrections sur la formule.

Les formules

Les formules sont les formulaires à remplir lors d'une procédure à la cour. Chaque procédure requiert que les personnes remplissent des formules différentes contenant de l'information différente. Il faut s'assurer de bien les remplir pour ne pas compromettre ou retarder la procédure.

Attention : Avant de remplir une formule, assurez-vous toujours d'avoir la version la plus récente. Vous pouvez trouver toutes les formules en ligne sur [cette page](#).

L'importance de la cohérence

Quand vous remplirez cette formule, assurez-vous que les informations que vous inscrirez correspondent bien à celles des autres documents déposés au greffe. Il est important de fournir des renseignements véridiques.

Si vous souhaitez modifier certains renseignements, il est nécessaire d'expliquer et de justifier ces changements.

Si vous mentez en cours de procédure, cela pourrait entraîner des conséquences. Vous pourriez notamment perdre votre crédibilité

auprès de la cour, prolonger la durée des procédures, et augmenter vos frais de justice.

Commençons à remplir la Formule 36

Téléchargez la Formule 36 sur [cette page](#) et sauvegardez-la sur votre ordinateur.

Les prochaines sections vous guideront, page par page pour remplir la Formule 36.

La formule est disponible en format Word et PDF. Bien qu'il soit possible de l'imprimer et de la remplir à la main, il est déconseillé de le faire. Une version numérique sera plus lisible. Le format Word est recommandé, parce que les espaces à remplir s'ajustent automatiquement à la longueur du texte.

Les champs du formulaire seront présentés page par page, en lisant de gauche à droite et de haut en bas.

Page 1

En-tête

Ces champs seront remplis par le greffe du tribunal lorsque vous irez déposer votre formule.

	ONTARIO	
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	(Nom du tribunal)	Numéro de dossier du greffe
situé(e) au	<input type="text"/>	
	Adresse du greffe	

Formule 36 :
Affidavit de divorce

Les parties impliquées

Requérant(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Intimé(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Requérant

Vous êtes la requérante (c'est-à-dire la personne qui initie la demande). Vous devez indiquer votre nom, votre prénom, et vos coordonnées.

L'inscription de l'adresse postale est obligatoire. C'est une adresse où vous pouvez recevoir des documents importants. Souvent, vous ne disposerez que de quelques jours pour répondre aux requêtes de la cour. L'inscription des numéros de téléphone, de télécopieur et de l'adresse électronique est facultative.

Avocat du requérant

Si vous avez un avocat ou une avocate, inscrivez ses coordonnées. Vous n'êtes pas obligée de recourir aux services d'un avocat ou d'une avocate.

Intimé

Votre conjoint est l'intimé. Vous devez indiquer son prénom, son nom, et ses coordonnées. Si vous n'êtes pas certaine d'avoir la bonne adresse, indiquez la dernière adresse connue.

Avocat de l'intimé

Si votre partenaire a un avocat ou une avocate, inscrivez ses coordonnées.

Identification

Je m'appelle (nom et prénom officiels) _____

J'habite à (municipalité et province) _____

et je déclare sous serment/j'affirme solennellement que les renseignements suivants sont véridiques :

1. Je suis le/la requérant(e) dans cette cause de divorce.
2. Il n'existe aucune possibilité de réconciliation entre l'intimé(e) et moi-même.
3. Tous les renseignements contenus dans la requête qui fait l'objet de cette cause sont exacts, à l'exception de ce qui suit : (Indiquez les corrections ou modifications à apporter aux renseignements. Écrivez « AUCUNE » s'il n'y a pas de correction ou de modification à apporter.)

Je m'appelle et j'habite à

La personne qui fait la requête doit inscrire son nom, ainsi que la ville et la province où elle réside.

Renseignements exacts

En remplissant cette formule, vous allez reprendre des renseignements que vous avez déjà inscrits dans les documents que vous avez déposés au greffe (la Formule 8A, par exemple). Si certaines informations entre les documents diffèrent, il faut préciser pourquoi. Ajoutez toute information pertinente qui permet de comprendre et de justifier ces modifications.

Certificat de mariage

4. Le certificat ou l'enregistrement de mon mariage avec l'intimé(e) porte la signature et le sceau du registraire général de l'état civil de l'Ontario et :
- a été déposé avec la requête.
 - est joint au présent affidavit.
- Le certificat de mon mariage avec l'intimé(e) a été délivré à l'extérieur de l'Ontario. Il est intitulé (*titre du certificat*) _____
- Il a été délivré à (*lieu*) _____
- le (*date*) _____
- par (*nom et titre de la personne qui l'a délivré*) _____
- et les renseignements qu'il contient sur mon mariage sont exacts.
- Je n'ai pas réussi à obtenir de certificat de mariage ou d'enregistrement de mariage. J'ai épousé l'intimé(e) le (*date*) _____
- à (*lieu*) _____
- Le mariage a été célébré par (*nom et titre*) _____,
- qui était autorisé à célébrer les mariages à cet endroit.

Le certificat délivré par le registraire général de l'état civil de l'Ontario qui a été déposé avec la requête de divorce

Cochez cette case si votre mariage a été célébré en Ontario et si vous avez déposé votre certificat de mariage au greffe (avec votre Formule 8A).

Le certificat délivré par le registraire général de l'état civil de l'Ontario est joint au présent affidavit

Cochez cette case si votre mariage a été célébré en Ontario et si le certificat de mariage sera déposé avec cette formule.

Certificat délivré à l'extérieur de l'Ontario

Tous les renseignements demandés dans cette section devraient être indiqués sur votre certificat de mariage. Remplissez ces lignes en vous y référant.

Absence de certificat de mariage

Cochez cette case si vous n'avez pas réussi à obtenir votre certificat de mariage. Vous devriez avoir soumis d'autres documents de preuves lorsque vous avez déposé la Formule 8A.

Page 2

Fondement du divorce

5. Le fondement juridique du divorce est le suivant :

l'intimé(e) et moi-même sommes séparé(e)s depuis au moins un an. Nous nous sommes séparé(e)s le
(date) _____

Autre (Précisez.) _____

Motif du divorce

Ces informations doivent correspondre au motif de divorce indiqué à la section « Faits important à l'appui de la requête de divorce », à la page 4 de la Formule 8A.

Déclaration

Il n'y a rien à remplir. En signant cette formule, vous acceptez cette déclaration. Tous les renseignements fournis doivent être vrais.

Partage des biens et règlement à l'amiable

7. Je ne désire pas présenter de demande de partage des biens dans cette cause de divorce. Je comprends que je pourrais ne pas être autorisé(e) à en présenter une après le divorce.
8. Je désire que l'ordonnance de divorce comprenne les numéros de disposition suivants du consentement, du règlement amiable, de l'accord de séparation ou de l'ordonnance antérieure du tribunal qui est ci-joint : (Indiquez les numéros des dispositions que vous désirez voir inclure dans l'ordonnance de divorce.)

Partage des biens

Dans une demande de divorce simple, ces deux questions ne s'appliquent pas. Barrez la case en traçant une ligne diagonale.

Requête conjointe

Vous n'avez pas besoin de remplir ces deux sections. Barrez les sections en traçant une ligne diagonale.

Enfants

Si vous avez des enfants, remplissez cette section. Les informations doivent correspondre aux informations que vous avez inscrites dans la Formule 8A.

Les enfants issus du mariage sont les enfants dont le couple a la garde, c'est-à-dire les enfants dont les conjoints sont responsables, ensemble. En conséquence, les enfants issus du mariage ne sont pas seulement les enfants biologiques du couple marié.

Les enfants issus du mariage peuvent être, par exemple :

- Les enfants du couple marié qui sont nés avant ou après le mariage;
- Les enfants adoptés par le couple avant ou après le mariage;
- Les enfants, adoptés ou biologiques, d'un conjoint seulement, mais dont l'autre a pris soin comme si c'était son propre enfant.

9. Les (nombre) _____ enfants suivants sont issus du mariage :

Nom et prénom officiels de l'enfant	Date de naissance (j, m, a)

Garde, droit de visite et pension alimentaire

Garde et droit de visite

10. Les arrangements quant à la garde et au droit de visite sont les suivants : (Résumez.)

11. Voici les arrangements qui ont été pris en ce qui concerne les aliments pour les enfants issus du mariage :

- a) Le revenu de la partie qui verse les aliments est de _____ \$ par année.
- b) Les aliments sont censés être versés pour (nombre) _____ enfants.
- c) La somme qui devrait être versée selon la table applicable des lignes directrices sur les aliments pour les enfants est de _____ \$ par mois.
- d) La somme qui est effectivement versée est de _____ \$ par mois.

(REMARQUE : Si les sommes qui figurent aux points c) et d) sont différentes, veuillez remplir la page suivante. Si elles sont les mêmes, passez directement au point 12.)

Dans une demande de divorce simple, cette question ne s'applique pas. Barrez cette section en traçant une ligne diagonale.

Attention : Si vous souhaitez demander une pension alimentaire, un partage de biens, des droits de garde ou toute autre requête que celle du divorce, cet atelier ne s'adresse pas à vous.

Pension alimentaire

Dans une demande de divorce simple, cette question ne s'applique pas. Barrez cette section en traçant une ligne diagonale.

Attention : Si vous souhaitez demander une pension alimentaire, un partage de biens, des droits de garde ou toute autre requête que celle du divorce, cet atelier ne s'adresse pas à vous.

(Suite du point 11)

Donnez les renseignements ci-dessous uniquement si les sommes qui figurent aux points 11 c) et 11 d) sont différentes. Si elles sont les mêmes, passez directement au point 12.

a) Les aliments pour les enfants sont déjà prévus par :

- i) une ordonnance du tribunal datée du (date) _____ qui a été rendue avant l'entrée en vigueur des lignes directrices sur les aliments pour les enfants, c'est-à-dire avant le 1^{er} mai 1997. Je joins une copie de l'ordonnance.
- ii) un contrat familial daté du (date) _____ qui a été conclu avant l'entrée en vigueur des lignes directrices sur les aliments pour les enfants, c'est-à-dire avant le 1^{er} mai 1997. Je joins une copie du contrat.
- iii) une ordonnance du tribunal ou un accord écrit daté du (date) _____ qui a été rendu ou conclu, selon le cas, après l'entrée en vigueur des lignes directrices et qui comporte certains avantages directs ou indirects pour les enfants. J'en joins une copie.
- iv) un consentement écrit daté du (date) _____ par lequel les parties se sont entendues sur une somme différente de celle qui figure dans les lignes directrices.

b) Les dispositions pertinentes de cette ordonnance ou de cet accord exigent des aliments pour les enfants de _____ \$ par _____

c) Ces dispositions relatives aux aliments pour les enfants

- ne sont pas indexées au coût de la vie.
- sont indexées selon (Indiquez la formule d'indexation.)

d) Ces dispositions relatives aux aliments pour les enfants

- n'ont pas été modifiées depuis que l'ordonnance a été rendue ou que l'accord a été conclu.
- ont été modifiées le (Indiquez la date et la nature des changements.)

e) (Si vous avez coché la case i) ci-dessus, passez au point 12. Si vous avez coché la case ii), iii), ou iv), donnez les précisions demandées à la case correspondante ci-dessous. Par exemple, si vous avez coché la case iii), veuillez donner les précisions demandées à côté de la case iii) ci-dessous.)

- ii) La somme que prévoit l'accord constitue un arrangement juste et raisonnable pour les enfants parce que : (Donnez les raisons.)

- iii) L'ordonnance ou l'accord comporte des avantages directs ou indirects pour les enfants parce que : (Précisez les avantages.)

- iv) La somme sur laquelle les parties se sont entendues est raisonnable pour les enfants parce que : (Donnez les raisons.)

Suite des arrangements

Dans une demande de divorce simple, cette question ne s'applique pas. Barrez cette section en traçant une ligne diagonale.

Attention : Si vous souhaitez demander une pension alimentaire, un partage de biens, des droits de garde ou toute autre requête que celle du divorce, cet atelier ne s'adresse pas à vous.

Page 4

Dépens

Si vous demandez des dépens (vous avez dû le préciser dans la Formule 8A), inscrivez les détails des montants que vous réclamez. En cas de doute, contactez le greffe.

12. Je demande des dépens dans cette cause. Les précisions sur cette demande sont les suivantes : *(Précisez.)*

Adresse de l'intimé

13. La dernière adresse de l'intimé(e), à ma connaissance, est la suivante : *(Indiquez l'adresse.)*

Inscrivez l'adresse de votre conjoint. Elle doit être identique à l'adresse que vous avez indiquée pour l'intimé dans la section « Parties » de la Formule 8A et de la Formule 6B.

Si vous n'êtes pas certaine d'avoir la bonne adresse, inscrivez sa dernière adresse connue.

Déclaration sous serment

Tracez une ligne en travers de tout espace laissé en blanc sur la présente page.

Déclaré sous serment/Affirmé solennellemen ▾ devant moi à _____ <i>municipalité</i>		
à/en/ai ▾ _____ <i>province, État ou pays</i>		
le _____ <i>date</i>	_____ <i>Commissaire aux affidavits (Dactylographiez le nom ou écrivez-le en caractères d'imprimerie ci-dessous si la signature est illisible)</i>	<i>Signature</i> <i>(La présente formule doit être signée en présence d'un avocat, d'un juge de paix, d'un notaire ou d'un commissaire aux affidavits.)</i>

Vous devrez signer la formule, à la toute fin, et devant le ou la Commissaire à l'assermentation.

Une fois que vous aurez prêté serment, le ou la Commissaire inscrira la date et apposera sa signature.

ATTENTION : Toute cette section doit être remplie en présence d'un ou d'une Commissaire à l'assermentation. Vous pouvez prêter serment soit au greffe du tribunal, soit devant un ou une Commissaire à l'assermentation externe.

Cliquez ici pour [Trouver un notaire ou un commissaire aux affidavits](#).

Une fois la formule remplie

Une fois que vous avez rempli et vérifié toutes les sections de la formule, vous devez l'imprimer et la signer.

Assurez-vous que toutes les informations sont exactes. Vous devez remplir le formulaire au meilleur de vos connaissances.

Consultez l'atelier [La procédure de divorce simple](#) pour connaître les prochaines démarches à entreprendre.

Ressources utiles

Information gratuite sur les démarches devant les tribunaux en droit de la famille

Contactez une cour près chez vous pour vérifier si vous pouvez avoir accès à :

- [Centre d'information sur le droit de la famille](#)

- [Avocat de service en droit de la famille de l'Aide juridique Ontario](#)
- Si vous êtes victime de violence conjugale, vous pouvez avoir recours au [Programme des agents de soutien en droit de la famille](#). Pour la liste des agentes francophones, [cliquez ici](#).

Renseignements sur les procédures en droit de la famille

- [Demandes en droit de la famille devant la Cour de justice de l'Ontario](#)
- [Demandes en droit de la famille devant la Cour supérieure de justice ou devant la Cour de la famille](#)
- [Demande générale en droit de la famille](#)

Autres ressources en ligne

- [Ministère du Procureur général — Droit de la famille](#)
- [Femmes ontariennes et droit de la famille](#)
- [Cliquezjustice.ca — Familles et couples](#)
- [Éducation juridique communautaire Ontario \(CLEO\)](#)
- [Centre d'information juridique d'Ottawa](#)

Cet atelier en ligne est maintenant terminé.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [nos autres ateliers](#) qui portent sur divers sujets juridiques.



Ce document a été rédigé par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF).



Financé par le gouvernement de l'Ontario

Les opinions exprimées dans ce document sont celles d'AOcVF et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement de l'Ontario.